

RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

L'encadrement, le contenu pédagogique et les activités sont confiés par convention à l'Association des Centres de loisirs du Migennois – 49, rue Pierre Larousse - 89400 Migennes. Tél : 03 86 80 44 99

1-INSCRIPTION

L'inscription obligatoire doit se faire chaque année au moyen du bulletin ci-joint, remis en mairie de CHARMOY, pendant les horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
Mardi / Mercredi :	de 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Vendredi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.

1° Seuls les enfants inscrits préalablement en mairie seront acceptés.

En cas de renouvellement d'inscription, les familles qui n'auraient pas réglé l'intégralité des factures de l'année 2022/2023, au plus tard le 31 juillet 2023, se verront refuser l'accès aux services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

2° **En cas de manque de places disponibles**, la priorité sera donnée aux enfants inscrits (par ordre d'arrivée des dossiers) et ceux dont les deux parents travaillent (les parents, dont les dossiers sont sur liste d'attente, seront informés).

3° **En cas d'allergie ou de contre-indication alimentaire, les parents devront fournir un certificat médical.** Un projet d'accueil individualisé pourra être envisagé dans certains cas. Aucune demande de repas spécifique ne pourra être accordée **au motif de convictions personnelles, religieuses ou philosophiques.**

4° **Le prix des repas et de garderie**, fixé par le Conseil Municipal (*consultable sur le site internet Charmoy89.fr*), est à régler mensuellement à la Trésorerie de Migennes, après réception d'un titre à payer. *En cas de non-paiement, l'exclusion de l'enfant (restauration scolaire et centre de loisirs) sera notifiée à la famille par écrit.* Les poursuites seront alors engagées par le Trésor Public de Migennes.

5° La famille devra informer la mairie de Charmoy au moment des inscriptions des jours où l'enfant fréquentera la restauration scolaire et les différents temps d'accueil.

6° Il conviendra de communiquer **obligatoirement via « mon espace famille »** tout changement dans le planning d'accueil périscolaire (accueil matin et/ou soir et cantine), **au plus tard le mardi avant 17 h 00, pour la semaine suivante.**

AUCUN CHANGEMENT après cette échéance ne sera pas pris en compte pour la cantine. Les repas commandés sont en effet facturés par la société prestataire de ce service. L'annulation d'une séance du matin et du soir devra être faite au plus tard la veille.

Cette dernière disposition doit être respectée pour nous permettre de maintenir le haut niveau de qualité des services servis, avec le minimum de gaspillage.

Les animateurs des centres de loisirs du midi apprécieront, eux aussi, de connaître exactement à l'avance le nombre d'enfants placés sous leur responsabilité afin d'organiser au mieux les différents temps d'accueil.

2-PRÉSENTATION DES TEMPS D'ACCUEIL

Les enfants du regroupement pédagogique Charmoy/Epineau Les Voves sont accueillis à la restauration scolaire et au centre de loisirs du matin et du soir, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires aux horaires suivants :

ACCUEIL DU MATIN :	de 7 h 15 à 8 h 30 à Charmoy
RESTAURATION SCOLAIRE :	de 11 h 45 à 13 h 45 à Charmoy / de 12 h 10 à 13 h 50 à Epineau
CENTRE DE LOISIRS DU SOIR :	de 16 h 30 à 18 h 30 à Charmoy

CES ACCUEILS SONT FERMES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET LES JOURS FÉRIÉS.

Un service de bus est mis à disposition des enfants de Charmoy et d'Epineau : (inscription obligatoire sur le site internet de bourgognefranche.comte.fr/transports-scolaire)

Pour rappel : le bus du midi (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) est un **service gratuit**.

ACCUEIL DU MATIN :

Le lieu :

Les enfants sont accueillis dans le centre de loisirs installé dans l'enceinte de l'école primaire Marcel Fleury, rue des Marquettes à Charmoy.

Le fonctionnement :

Ouvert aux enfants de maternelle et d'élémentaire, l'accueil du matin est **échelonné** pour répondre aux besoins des parents dont l'un ou les deux travaillent.

L'objectif recherché de cet accueil est d'accompagner les enfants dans le début de leur journée, en prenant en compte **le rythme de chacun**. Accueillis par les animateurs, les enfants prennent un petit-déjeuner équilibré et varié. Les activités qui suivent sont centrées sur des **activités individuelles** (puzzles, jeux, coin d'nette, livres...). Les enfants peuvent également flâner, discuter, se réveiller...

Ce temps vise également à **faciliter l'entrée dans les apprentissages** et à préparer l'enfant au bon déroulement de sa journée : vérifier ses affaires, reprendre sa lecture ou autre. Les animateurs accompagnent ensuite les enfants dans leur école respective.

RESTAURATION SCOLAIRE :

Le lieu :

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment de la restauration scolaire, derrière le terrain de football.

Le fonctionnement :

Le temps du repas est un **moment convivial**, fait d'échanges entre les enfants et les animateurs. Il permet d'**éduquer les enfants** aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire, d'acquérir des repères sur les besoins nutritionnels et d'appréhender la vie en collectivité.

Pour assurer au mieux la **sécurité des enfants**, la municipalité remet aux animateurs la liste des enfants à prendre en charge. Cette liste est également communiquée aux enseignants.

Après le repas, un **temps de repos et de détente** est proposé aux enfants (espace spécifique : d'nette, construction..., coins calmes, jeux libres, défoulement, sieste pour les plus petits). Pour les activités de défoulement, un temps de détente (jeux de ballon, jeux de cours...) est proposé aux enfants afin de les remettre en condition pour recevoir les enseignements qui suivent.

Puis les animateurs accompagnent les enfants dans leur école respective. **La relation quotidienne avec les enseignants** permet un échange autour du suivi de l'enfant et d'avoir une complémentarité éducative.

ACCUEIL DU SOIR :

Le lieu :

Les enfants sont accueillis dans le centre de loisirs, installé dans l'enceinte de l'école primaire Marcel Fleury, rue des marquettes à Charmoy.

Le fonctionnement :

L'arrivée des enfants au centre de loisirs sera échelonnée puisqu'elle sera en fonction des APC et de l'arrivée du bus.

Après un temps de goûter, les enfants se verront proposer des formes d'activités diversifiées afin de répondre à leurs attentes et à leurs besoins : activités individualisées, activités de groupe, activités de création ou poursuite de projets initiés à l'école ou au centre de loisirs.

Types d'activités proposées aux enfants :

↳ Des espaces permanents :

Ces espaces sont accessibles à tout moment par les enfants avec la présence d'un animateur qui est en situation de jeu avec l'enfant.

- Espace de jeux de société (jeux de carte, jeux de coopération, jeux de plateau...)
- Espace de détente (coin bibliothèque, coin paroles...)
- Espace de jeux de construction (lego, kapla, puzzle...)
- Espace de socialisation (cuisine, marchande, nurserie, garage...)

↳ Des activités dont le contenu sera différent de ceux des ateliers :

- Jeux collectifs d'intérieur ou d'extérieur
- Activités de création, activités manuelles
- Créations individuelles
- Temps de concertation : échanges et débats avec les enfants sur la vie du centre de loisirs, sur les attentes et les besoins des enfants, sur leurs loisirs, sur des questions liées à l'actualité ou sur d'autres sujets.

↳ Des activités ou des projets de groupes :

-Des activités ou des projets d'enfants pourront être mis en place suite à des décisions prises avec les enfants sur les temps de concertation.

-Des activités, des projets de groupe ou d'école. *Par exemple, si des classes imaginent la valorisation des travaux effectués par les enfants par une exposition ; les enfants du centre de loisirs du soir pourraient être chargés de l'organiser : concevoir une affiche d'information sur l'exposition, la diffuser, participer à l'installation, mettre en valeur les réalisations, etc...*

-Des sorties culturelles, sportives ou autres sont proposées aux enfants en fonction des projets ou sont des projets initiés par les enfants

-Des soirées spécifiques (soirée à thème, grand jeu, spectacle, théâtre-forum...) sont organisées pour les enfants, ainsi que pour les parents.

↳ Des ateliers parents/enfants :

-Les parents seront invités régulièrement à participer à des ateliers parents/enfants pour partager un moment de convivialité, pour le plaisir de jouer et de faire une activité avec son (ses) enfant(s).

-Ces ateliers peuvent permettre à des parents de s'impliquer dans des activités qui, le cas échéant, trouveront leur utilité dans les temps de valorisation des travaux des ateliers, du centre de loisirs ou de l'école.

3-TARIFICATION

Au moment de l'inscription vous voudrez bien vous munir :

- d'une notification des prestations familiales de moins de trois mois avec mention du quotient familial.

EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS, LE TARIF MAXIMAL SERA APPLIQUÉ.

Les tarifs pour l'année scolaire sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

**La demande d'inscription
ne sera prise en compte que
si la famille est totalement
à jour de tous les règlements.**